

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2021

L'an deux mil vingt et un, le 24 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

Étaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire.

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE, Adjoint.

Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU, Monsieur Olivier SCARSETTO.

Étaient absents excusés :

Madame Elodie COSAERT pouvoir à Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Madame Emilie POUJOL pouvoir à Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES,
Monsieur Hervé BERTRAND pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,
Monsieur Bernard GLENAT pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP
Madame Isabelle LACOUR pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,
Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Monsieur Dominique REVEILLERE pouvoir à Madame Claudine BARRIE,
Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,
Monsieur Pascal DUMONT, Madame, Madame Rima Sophie GHADBAN,
Monsieur Daniel GUIGONNET, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Monsieur Fabien BOSCH, Madame Florence VILLE-VALLEE

ORDRE DU JOUR

Nomination du Secrétaire de Séance

Le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire, en prenant la liste des conseillers par ordre alphabétique, désigne à l'unanimité Monsieur LASMARRIGUES Jean Bernard comme secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24 Juin 2021

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal Du 24 juin dernier.

Compte rendu des décisions prises par le Maire

Le 18 Juin 2021 : Décision de signer une convention pour la vérification visuelle de conservation d'un podium à Margency avec la Société SOCOTEC EQUIPEMENTS domiciliée Immeuble Mirabeau 5 place des frères Montgolfier Guyancourt CS 20732 à Saint Quentin en Yvelines. Le montant de la prestation est de 328.00 euros HT soit 393.60 euros TTC.

Le 21 Juin 2021 : Décision de signer une convention particulière pour la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques avec le SIGEIF domicilié 64 bis rue de Monceau Paris. Les financements sont assurés à hauteur de 100 % par le SIGEIF.

1 – Transformation du poste de rédacteur créé par délibération N°5 du 26/01/2012 en un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 25 août 2021,

Monsieur le Maire explique que le départ pour mutation de l'adjoint administratif en charge de son secrétariat et du service communication de la Mairie ayant eu lieu à la date du 9 août, il est demandé au conseil municipal de transformer le poste de rédacteur créé par délibération N°5 du 26/01/2012 en un poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à compter du 25 août 2021 afin d'accueillir et de pouvoir nommer la personne retenue.

Madame Isabelle Corneloup demande ce qu'est la catégorie B. Monsieur le Maire répond que la Fonction publique est classée en plusieurs catégorie A, B, C et qu'à l'intérieur de chaque catégorie il existe plusieurs filières et grades, chaque grade ayant plusieurs échelons.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au remplacement de notre Agent assurant les fonctions de secrétaire du Maire, communication et vie associative, décide à l'unanimité la modification du poste de rédacteur créé par délibération N°5 du 26/01/2012 en un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

2 – Transformation du poste d'agent de maîtrise créé par délibération N°5 du 24/06/2021 en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} octobre 2021,

Monsieur le Maire explique que l'agent qui arrive par mutation de la ville de Levallois Perret le 1^{er} octobre n'ayant pas été nommé agent de maîtrise du fait de sa mutation il faut retransformer le poste d'agent de maîtrise créé par délibération N°5 du 24/06/2021 en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire relatif au remplacement de notre Agent, assurant les fonctions de responsable des Services Techniques, décide à l'unanimité la modification du poste d'agent de maîtrise créé par délibération N°5 du 24/06/2021 en un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire précise qu'il n'a pas reçu de questions orales.

Il donne aux conseillers municipaux plusieurs informations :

- RGD : Notre Déléguée à la protection des données continue son travail et cela avance bien. Il a été prévu plusieurs réunions (présentiel et visio) pour les agents classés en plusieurs catégories ainsi que pour les élus. Entretiens avec chaque service pour les accompagner de manière individuelle dans la mise en place des recommandations. Sensibilisation des agents et des élus. Pour les élus cela sera probablement le 18/11 en visio à 19 heures. Normalement nous devrions être aux normes fin décembre 2021.
- Forum des Associations : Samedi 4 septembre de 10 heures à 18 heures dans le parc de la Mairie. Masque obligatoire et pass sanitaire. 26 associations seront présentes.

- Label Ville active et sportive : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Mohammed NIFA qui explique que Margency a été labellisée Ville active et sportive et auréolée d'1 laurier sur quatre possibles et qu'il va se rendre à Brest le 26 août avec Monsieur le Maire pour ramener ce nouveau trophée remis par la ministre des sports Roxana Maracineanu. Monsieur le Maire précise qu'il prend en charge les frais de transport et que son Adjoint prend en charge les frais d'Hôtel.
- France 3 IDF : Monsieur le Maire annonce que France 3 IDF viendra une journée complète en septembre faire un reportage sur la commune de Margency pour mettre en valeur notre Ville.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h05.

Le Maire
Thierry BRUN

Le secrétaire de séance,
Monsieur Jean Bernard LASMARRIGUES